

Trois-Rivières 2025

Natation Artistique Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec; les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour la natation artistique. Cependant vous devrez consulter également les normes d'opération qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC**.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

ÉTÉ 2024 – Qualification de la région

Sous forme d'événement régional* (nommé Jeux Régionaux) - **1^{er} mai au 31 octobre 2024**

La tenue d'un événement régional est obligatoire en 2024 afin de qualifier une région.

Cette même région doit obligatoirement tenir une compétition en 2025 pour être éligible à la Finale provinciale.

***Un événement régional peut prendre les formes suivantes :**

- Camp d'entraînement ;
- Camp de sélection ;
- Autre événement régional approuvé.

Un minimum d'un-e (1) athlète du programme provincial ou national éligible selon les dates de naissance et domicilié-e dans la région hôte, doit participer à l'événement régional.

ÉTÉ 2025 – Sélection des athlètes

Sous forme de compétition régionale (nommée Jeux du Québec Régionaux) - **1^{er} mai au 2 juillet 2025**

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo Jeunesse (15 ans et moins)	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Duo Jeunesse (15 ans et moins)	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Figures Jeunesse (15 ans et moins)	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Équipe Jeunesse (15 ans et moins) <i>ou sélection individuelle pour composer une équipe</i>	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Solo Junior (16 ans et plus)	16/08/2007 au 15/08/2009 entre le 16 août 2007 et le 15 août 2009	Provincial et national	M + F
Duo Junior (16 ans et plus)	16/08/2007 au 15/08/2009 entre le 16 août 2007 et le 15 août 2009	Provincial et national	M + F

Trois-Rivières 2025

Notes importantes :

- Les Jeux Régionaux doivent être sanctionnés par NAQ (voir la réglementation générale sur la tenue d'événements).
- Une région ne comportant qu'un seul club / équipe se doit tout de même de tenir des Jeux Régionaux. Cette région peut se joindre à une autre région pour le processus de qualification.
- La participation aux Jeux Régionaux est facultative pour tous les autres programmes et groupes d'âge car ils ne sont pas éligibles à participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec (leur inclusion nécessite une **sanction d'événement séparée**).
- Les athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec 2025 devront respecter les âges prévus à la norme d'opération PF-3 Admissibilité et inscription des participants.

B) AFFILIATION

Afin de participer aux événements régionaux ainsi qu'aux Jeux Régionaux, les athlètes doivent être affilié·es dans une catégorie compétitive (provincial ou national) avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec pour la saison ciblée.

II. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2025

A) ÉPREUVES ET CATÉGORIES

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo Jeunesse	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Duo Jeunesse	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Équipe Jeunesse	16/08/2009 au 15/07/2013 entre le 16 août 2009 et le 15 juillet 2013	Provincial et national	M + F
Solo Junior (16 ans et plus)	16/08/2007 au 15/08/2009 entre le 16 août 2007 et le 15 août 2009	Provincial et national	M + F
Duo Junior (16 ans et plus)	16/08/2007 au 15/08/2009 entre le 16 août 2007 et le 15 août 2009	Provincial et national	M + F

Les athlètes doivent être âgé-es d'au minimum 12 ans au 15 juillet 2025 et d'au maximum 17 ans au 15 août 2025 afin de pouvoir participer à la Finale provinciale conformément à la norme d'opération PF-3.

B) COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum : 14 athlètes
1 entraîneur-e-chef-fe
1 ou 2 personnel d'encadrement (entraîneur-e adjoint-e et/ou accompagnateur-trice)

Minimum : 1 athlète
1 entraîneur-e-chef-fe

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEUR-E-S

Tous-es les entraîneur-es accrédité-es par l'organisation des Jeux du Québec doivent être affilié-es à la fédération de natation artistique du Québec et détenir l'une des certifications identifiées.

Entraîneur-e-chef-fe :

- Certifié-e – Compétition-Introduction

Entraîneur-e adjoint-e :

- Certifié-e ou Formé-e – Compétition-Introduction
**La formation Compétition-Introduction comprends tous les modules spécifiques (1 à 9) ainsi que tous les modules multisports*

D) ADMISSIBILITÉ

- L'athlète doit avoir participé aux épreuves de sélection des Jeux Régionaux 2025.
- L'athlète doit minimalement être identifié-e Espoir par la Fédération en date du 30 juin 2025 (se référer à la politique d'identification de Natation Artistique Québec).

Trois-Rivières 2025

E) AFFILIATION

Afin de participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec, les athlètes doivent être affilié-es dans une catégorie compétitive avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec.

F) RÉGION D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

La région d'appartenance de l'athlète sera déterminée selon l'adresse permanente du club où il/elle s'entraîne.

G) MODE DE SÉLECTION RÉGIONAL

Afin d'être admissible à la Finale provinciale des Jeux du Québec, une région doit avoir tenu un événement régional, appelé Jeux Régionaux, lors des saisons 2023-2024 et 2024-2025. Les événements devront avoir été sanctionnés par Natation Artistique Québec.

La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale à l'été 2025 doit se faire à partir des résultats de championnat de la compétition identifiée comme les Jeux du Québec régionaux de la région selon les étapes suivantes :

1. Sélectionner les membres de la meilleure équipe 13-15 ans (excluant les suppléant-es);
2. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant-e) et le meilleur solo 13-15 ans;
3. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant-e) et le meilleur solo 16 ans et plus;
4. Si la délégation n'est pas complète, les athlètes suppléant-es de l'équipe sélectionnée au point 1 pourront se joindre à la délégation (pour une équipe de 8 ou moins : maximum de 2, pour une équipe de 9 : maximum de 1 et pour une équipe de 10 : aucun-e suppléant-e autorisé-e).
5. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant-e du duo 13-15 ans sélectionné-e au point 2 pourra se joindre à la délégation.
6. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant-e du duo 16 ans et plus sélectionné-e au point 3 pourra se joindre à la délégation.

Les athlètes seront sélectionné-es selon la notation suivante :

- Équipe : somme des résultats de figures imposées et de routine libre.
- Solo / Duo Jeunesse : somme des résultats de figures imposées et de routine libre.
- Solo / Duo Junior (16 ans et plus) : 50% de la note de routine technique / 50% de la note de routine libre.

H) RÉTROGRADATION

Aucune.

I) SURCLASSEMENT

Un-e athlète peut performer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, conformément à la réglementation de Natation Artistique Québec.

J) SUBSTITUTION

Permise.

K) EXCLUSION

Pour toutes les épreuves, les athlètes ayant déjà été sélectionné·es sur une équipe nationale.

L) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Les épreuves se dérouleront selon la formule préliminaires ⁽¹⁾ / finales.

La note du championnat sera calculée comme suit :

Pour les épreuves Jeunesse : somme des résultats de figures imposées et de routine libre.

Pour les épreuves Junior (16 ans et plus) : 50% routine technique / 50% routine libre.

⁽¹⁾ Pour qu'une session de préliminaires ait lieu, il doit y avoir 15 inscriptions ou plus à l'épreuve.

M) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneur·es.

Catégorie	Épreuves	OR	ARGENT	BRONZE
Jeunesse	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
	Équipe	10	10	10
Junior (16 ans et plus)	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
TOTAL		18	18	18

N) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Solo : Points attribués à la première position = 76 / Nombre de points séparant chaque position = 1

Duo : Points attribués à la première position = 57 / Nombre de points séparant chaque position = 1

Équipe : Points attribués à la première position = 400 / Nombre de points séparant chaque position = 20

O) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le classement des régions se fait selon le pointage total par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.